

Commune de LA CHAPELLE-RABLAIS
Place de l'Église – 77370 LA CHAPELLE-RABLAIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2020
PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 05 mars 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy VALENTIN, Maire de LA CHAPELLE-RABLAIS, le 11 mars 2020 à 20 heures 30, dans la salle du conseil en mairie de LA CHAPELLE-RABLAIS.

Étaient présents : Mme VERNES, MM. HENNEQUIN, DUBOIS, FONTELLIO, Mmes DENIEL, VALENTIN-SALBERT, ROBERT et M. MARTIN

Absents représentés : M. LOCHELONGUE (pouvoir donné à Mme VALENTIN-SALBERT)

Absents non représentés : Mmes GÈNE, THIESSELIN et M. DESCHAMBRES

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres absents représentés : 1

Nombre de membres absents non représentés : 3

Secrétaire de séance : Luc DUBOIS

La séance est ouverte à 20h30.

Monsieur VALENTIN demande si tous les membres du conseil municipal ont bien reçu et lu le compte-rendu de la précédente réunion, il demande également s'il y a des observations.

Aucune remarque n'étant formulée le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents. Il est procédé à la signature du registre.

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte de gestion 2019 de la commune** (délibération 08-2020)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de la commune dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité des membres présents, que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Approbation du Compte Administratif 2019 de la Commune** (délibération 09-2020)

Sous la présidence de Mme VERNES Françoise,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif de la Commune 2019 présenté par le Maire et qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Recettes	637 790.11 €
- Dépenses	613 361.43 €
Excédent de clôture	24 428.68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Recettes	220 711.63 €
- Dépenses	170 837.43 €
Excédent de clôture	49 874.20 €

• **Affectation du résultat de l'exercice 2019 de la Commune (délibération 10-2020)**

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Section Investissement :

Pour rappel :

Déficit reporté la section Investissement de l'année 2018 :	- 63 306.34€
Excédent - 001 de la section d'investissement de l'année 2019 :	49 874.20 €
Résultat cumulé :	- 13 432.14 €
Restes à réaliser dépenses :	- 43 452.20 €
Restes à réaliser recettes :	37 492.00 €
Résultat de l'exercice 2019 :	- 19 392.34 €

Section Fonctionnement :

Pour rappel :

Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année 2018 :	0.00€
Excédent - 002 de la section de fonctionnement de l'année 2019 :	24 428.68 €
Résultat cumulé :	24 428.68 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Déficit de fonctionnement capitalisé (R 1068) :	19 392.34 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (D 001) :	5 036.34 €

• **Approbation du compte de gestion Assainissement 2019 (délibération 11-2020)**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du service « Assainissement » dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité des membres présents, que le compte de gestion du service « Assainissement » dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• **Approbation du Compte Administratif Assainissement 2019 (délibération 12-2020)**

Le Maire quitte la séance.

Sous la présidence de Mme VERNES Françoise,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte administratif « ASSAINISSEMENT » 2019 présenté par le Maire et qui se résume comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION :

- Recettes	75 951.71 €
- Dépenses	89 505.82 €
Déficit de clôture	13 554.11 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Recettes	35 398.95 €
- Dépenses	41 727.10 €
Déficit de clôture	- 6 328.15 €

• **Affectation du résultat de l'exercice 2019 - Assainissement** (délibération 13-2020)

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif assainissement qui fait apparaître :

Section Investissement :

Pour rappel :

Excédent reporté la section Investissement de l'année 2018 :	27 965.03€
Déficit de la section d'investissement de l'année 2019 :	- 6 328.15 €
Résultat cumulé :	21 636.88 €
Restes à réaliser dépenses :	0.00 €
Restes à réaliser recettes :	0.00 €
Résultat de l'exercice 2019 à reporter au 001 :	21 636.88 €

Section Fonctionnement :

Pour rappel :

Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année 2018 :	4 914.22 €
Déficit - 002 de la section de fonctionnement de l'année 2019 :	- 13 554.11 €
Résultat cumulé :	- 8 639.89 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) :	0.00 €
Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R 002) :	- 8 639.89 €

Informations Diverses :

1/ REUNION SIRMOTOM :

Monsieur FONTELLIO doit assister à une réunion du SIROMOTOM et demande s'il y a des remarques à formuler à cette réunion. Aucune remarque

Monsieur MARTIN demande ou en est la situation de retrait de la commune de LA CHAPELLE RABLAIS pour le SMETOM. Monsieur VALENTIN rappelle que la compétence ordures ménagère est celle de la CCBN et que c'est elle qui doit faire le nécessaire.

2/ ENTRETIENS DES ARBRES LE LONG DES ROUTES :

Monsieur MARTIN informe de la dangerosité des arbres le long des routes et notamment en sortie du village direction Coutençon, il précise que beaucoup menacent de tomber. Monsieur VALENTIN indique qu'il s'agit de route départementale et donc de la compétence de l'agence routière.

Il est procédé à la signature des comptes administratifs.

La séance est levée à 22h04.

Le Maire,
Guy VALENTIN

